



## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 3 novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACE, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Nicolas GILLIER qui donne pouvoir à Damien MECHINEAU.

Madame le Maire informe que M. DE VAUCRESSON arrivera en retard à la séance du Conseil Municipal.

Madame le MAIRE accueille Daniel RAULET en tant que nouveau correspondant pour l'Hebdo Sèvre Maine.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Joël PHELIPPON est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le PV du conseil municipal du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité avec les observations suivantes.

Evelyne RAULET souhaite apporter une modification orthographique à l'association citée en page 7. Il est mentionnée « Histoire de ... » au lieu de « Histoires de ! ».

Madame le MAIRE prend bonne note de la remarque et la correction sera apportée.

André LEBRETON regrette que ses motivations concernant ses abstentions n'aient pas été mentionnées. Toutefois, il précise qu'aucune modification n'est à apporter.

#### 1. Décision Modificative n° 3 - Budget Principal

Madame le MAIRE présente la décision modificative n°3 concernant le budget principal.

Il s'agit, en section d'investissement, de transférer les crédits suivants :

- Transfert de 20 000€ de l'opération VOIRIE à l'opération CRECHE
- Transfert de 60 000€ de l'opération AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX à l'opération ECONOMIE ET PRODUCTION D'ENERGIE

Il s'agit, en section de fonctionnement, de transférer les crédits suivants :

- Transfert de 1 000€ du chapitre 66 au chapitre 68

Par ailleurs, Madame le MAIRE précise que l'opération d'équipement ECONOMIE D'ENERGIE a changé de nom. Dorénavant, son appellation est « ECONOMIE ET PRODUCTION D'ENERGIE » afin d'intégrer les opérations d'investissement liées à la pose de panneaux photovoltaïques.

Question adoptée à l'unanimité (26 votants).

## **2. Avenant n° 1 à la convention financière signée avec l'A.F.A.F.A.F. (Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier)**

Madame le MAIRE lit l'article 11 de la convention initiale et procède ensuite à la lecture du nouvel article rédigé dans l'avenant. Madame le MAIRE explique que cet avenant permet aux agents administratifs, employés par la collectivité, de continuer à percevoir l'indemnité annuelle de l'AFAFAF, versée en contrepartie de missions administratives.

André LEBRETON demande si cela correspond à ce que les agents administratifs percevaient auparavant.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative.

Sylvain MOULET demande si le calcul est égal à 6% de 32 000€.

Madame le MAIRE répond par la négation. Elle explique que l'indice 100 correspond à un montant de rémunération et le pourcentage de cet indice est appliqué pour fixer le montant.

Sylvain MOULET demande alors le montant que cela représente.

Madame le MAIRE répond que, cette année, l'enveloppe globale est fixée à 709€, à répartir de manière égale aux deux agents administratifs.

Question adoptée à l'unanimité (26 votants).

## **3. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame le MAIRE explique que le passage à la M57 est obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit d'harmoniser les nomenclatures comptables entre les régions, les départements, qui applique déjà la M57, et les communes. Un travail important des services est déjà engagé pour modifier l'ensemble des codes et des affectations.

Damien MÉCHINEAU souligne que cette nouvelle nomenclature est imposée.

Madame le MAIRE répond par l'affirmative et ajoute que cela doit passer, malgré tout, en délibération.

Question adoptée à l'unanimité (26 votants).

Vincent DE VAUCRESSON arrive en séance.

#### **4. Services, redevances et taxes 2024**

Madame le MAIRE présente les nouveaux tarifs des services, redevances et taxes pour l'année 2024. L'ensemble des tarifs est maintenu sauf pour le cimetière où une augmentation de 2% est proposée.

Julien LESCASSE s'interroge sur le tarif de renouvellement des casurnes/cavurnes. Il semble que ce tarif est une nouveauté et n'existe pas auparavant.

Madame le MAIRE acquiesce et explique que les tarifs pour les casurnes/cavurnes ont été mis en place il y a 15 ans. Par conséquent, aucun renouvellement n'avait eu lieu jusqu'alors. Les premiers renouvellements arrivent pour les familles qui ont le choix de renouveler la concession ou de récupérer l'urne.

Vanessa BROCHARD demande la différence entre casurne et cavurne.

Daniel BONNET répond que les casurnes sont hors sol et « empilées ». En revanche, une cavurne est enterrée avec une pierre tombale.

Madame le MAIRE ajoute qu'un comparatif avec les communes alentours a été effectué. Elle précise que les tarifs vieillevignois sont en cohérence avec les communes voisines sachant que la commune a fait le choix de financer la pierre tombale ou la casurne en granit, ce qui explique un montant de départ élevé par rapport aux autres concessions de cimetière. La famille ne débourse donc aucun autre frais.

Sylvain MOULET note qu'un tarif pour dépôt sauvages est établi et demande si cela a déjà été appliqué.

Madame le MAIRE répond que certains contrevenants ont en effet été identifiés et un courrier leur a été transmis.

Damien MÉCHINEAU ajoute qu'à ce jour, aucune verbalisation n'a été perçue par la commune, à ce titre.

SOPHIE PACÉ évoque également le fait que le recouvrement de cette somme est très difficile à obtenir. Le recouvrement est très souvent classé sans suite.

Avant la verbalisation, il s'agit de faire de la pédagogie dans un premier temps, puis si cela se réitère, la verbalisation est déclenchée, dans un second temps.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

#### **5. Fixation des tarifs 2024 de location de salles**

Martial RICHARD présente les nouveaux tarifs 2024 proposés pour la location des salles communales. Une augmentation de 3% est proposée par la commission Bâtiments. Cette hausse s'explique par la forte augmentation des fluides et les travaux de maintenance annuels. Il précise, toutefois, que la hausse de 3% ne couvre pas l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Sylvain MOULET estime qu'il y a eu beaucoup d'augmentation en 3 ans sur le tarif des locations de salles communales (9.6% sur 3 ans). Pourtant, il observe que très peu de travaux pour améliorer le bâti et le confort des salles sont visibles.

Martial RICHARD répond que les investissements pour l'année 2023 représentent la somme de 45 000€. Il fait remarquer que l'augmentation de 3% ne couvrira pas cette somme.

Martial RICHARD indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation pour les associations en 2022.

Sylvain MOULET indique qu'il y a bien eu une augmentation de 3% en 2022.

Madame le MAIRE explique qu'il n'y a pas d'investissement sur toutes les salles chaque année mais globalement, la commune souhaite maintenir un certain niveau d'entretien et de maintenance des investissements. Le but n'est pas de recouvrir les investissements mais de conserver une dynamique d'entretien de ce patrimoine. Cette dynamique permet justement d'éviter des augmentations soudaines très fortes et donc de privilégier des augmentations de faible importance plus régulières.

Sylvain MOULET observe pourtant que la salle Trianon est dégradée. Par conséquent, l'augmentation de 3% ne semble pas justifiée.

Christian JABIER rétorque que la salle Trianon n'est jamais critiquée et les personnes qui la louent en sont satisfaits de par son espace et sa vue.

Sylvain MOULET répond que les murs extérieurs sont noirs et des graffitis sur les poteaux en bois de la terrasse sont visibles.

Madame le MAIRE répète qu'aucun retour négatif n'a été noté par les loueurs. Elle admet que ce n'est pas parfait mais qu'un programme de nettoyage des bâtiments est prévu.

Damien MÉCHINEAU ajoute qu'il faut faire des choix sur l'entretien des bâtiments. Tout ne peut pas être réalisé en même temps, le parc bâtiementaire est vaste. La salle Trianon n'est pas la seule à entretenir.

Sylvain MOULET réaffirme que l'augmentation n'est alors pas justifiée.

Martial RICHARD rappelle que les investissements et la maintenance des bâtiments n'est pas forcément visible. Sur l'espace Trianon, en 2023, l'investissement a représenté l'achat de 60 chaises et de 40 tables pour un montant d'environ 7 800€. Un contrat pour effectuer le nettoyage des murs avait été signé mais les restrictions d'eau liées à la sécheresse ont eu lieu très tôt cette année, ce qui a empêché la mise en œuvre du contrat.

Par ailleurs, il précise que les communes alentours ont acté une augmentation de 3 à 5%.

Joël PHELIPPON répond que des dérogations d'usages de l'eau étaient possibles pendant les arrêtés de sécheresse.

Madame le MAIRE rétorque que ce n'était absolument pas possible sur les bâtiments publics. De plus, la collectivité se doit d'être exemplaire en la matière.

Sylvain MOULET met en avant que dans d'autres salles voisines, du matériel supplémentaire est mis à disposition tels qu'une console de son, un percolateur, des tables rondes...

Damien MÉCHINEAU réplique qu'à l'inverse très peu de salles voisines proposent une cuisine entièrement équipée. C'est un vrai plus pour les personnes qui font appel à des traiteurs, ce qui est majoritairement le cas au vu de la capacité de la salle.

Question adoptée à la majorité avec 23 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLET, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Évelyne RAULET,

4 VOIX CONTRE : Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

## **6. Coût de l'élève école publique Paul Emile Victor – année scolaire 2022-2023**

Christian JABIER présente le calcul du coût de l'élève de l'école publique Paul Emile Victor pour l'année 2022-2023. Le coût de l'élève augmente par un double effet, une augmentation des charges et un diviseur qui diminue.

Evelyne RAULET s'interroge sur le montant de l'assurance du personnel qui a baissé d'un quart.

Madame le MAIRE explique que cela est lié au changement de contrat d'assurance statutaire dans lequel les cotisations ont baissé.

Sylvain MOULET demande s'il est possible de connaître le coût de l'élève à l'école privée. Il estime que si le coût de l'élève à l'école privée est inférieur alors il s'interroge sur la cohérence de verser un montant supérieur.

Myriam VERDIÉ répond qu'il n'est pas possible de le connaître car cela relève du domaine privé.

Madame le MAIRE ajoute que la commune est liée par un contrat d'association qui définit clairement les règles de calcul du coût de l'élève et détermine donc le versement à opérer.

Christian JABIER répond que la commune n'a pas d'autre choix. Il reconnaît que c'est dommage si c'est le cas. Il ajoute, toutefois, que la conjoncture actuelle fait que le coût de l'élève augmente mais à l'inverse, et cela a été le cas il y a quelques années, le coût de l'élève pourra diminuer s'il y a une baisse des effectifs à l'école privée et une augmentation des effectifs à l'école publique.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **7. Effectifs scolaires année 2023-2024 - prise en charge des fournitures scolaires - classes transplantées - livres de fin d'année**

Christian JABIER présente les nouvelles participations de la commune aux fournitures scolaires, classes transplantées et livres de fin d'année. D'habitude, une augmentation de 1% de la prise en charge est adoptée chaque année. Considérant le contexte inflationniste, une augmentation de 2% est proposée sauf pour le livre de fin d'année.

Par ailleurs, M. JABIER précise que les effectifs dans chaque école ont augmenté (+3 élèves à l'école Paul Emile Victor et +18 à l'école Sainte Jeanne d'Arc).

Il rappelle également que, malgré une classe de maternelle en moins à l'école publique, une ATSEM a été maintenue en renfort pour une cette nouvelle année scolaire.

Madame le MAIRE précise que les classes transplantées correspondent à une aide versée aux familles pour les classes découvertes (classe de mer, classe de neige...).

Christian JABIER ajoute que les classes découvertes n'ont pas lieu tous les ans. La prochaine classe de mer aura lieu en Normandie.

Madame le MAIRE explique que les écoles sont libres d'organiser ces temps afin que les participations familiales soient modérées et raisonnables. Ce qui explique notamment le fait que cela n'ait pas lieu tous les ans.

Christian JABIER rappelle que le montant du livre de fin d'année est maintenu après concertation avec les enseignants qui estiment que le tarif est tout à fait adapté.

Madame le MAIRE souligne que peu de communes offrent un livre de fin d'année à chaque élève. Cette opération est très appréciée des parents. Les nouveaux enseignants le soulignent et approuvent cette action.

Bruno JAUNET fait part de sa propre expérience. Les enfants sont aussi très fiers de ramener le livre à la maison.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **8. Demande de labellisation – Printemps des poètes**

Catherine BROCHARD présente la demande de labellisation concernant le label Ville/Village en poésie. Il s'agit de porter la commune candidate à ce label. Pour ce faire, plusieurs critères doivent être remplis. Elle annonce aussi qu'un nouveau logo Vieillevigne en poésie révèlera l'évènement du Printemps des poètes chaque année, en mars.

Vanessa BROCHARD demande si des communes alentours se sont déjà lancées dans cette démarche.

Catherine BROCHARD répond qu'aucune commune de l'agglomération n'a été labellisée à ce jour. Un panneau aux entrées de ville sera installé.

Madame le MAIRE ajoute que la commune emmène la poésie par le biais de beaucoup d'actions. Elle précise qu'à chaque mariage un recueil de poèmes de Jacques Prévert est remis aux mariés.

Sophie PACÉ ajoute que la lecture d'un passage de poésie lors de la célébration civile du mariage apporte une âme en plus et permet de partager de l'émotion sur ce moment.

Madame le MAIRE rappelle que le jardin poétique est une très belle initiative et que c'est une chance d'avoir cet écrin. Le fait de demander cette labellisation permet d'inscrire les actions en place et d'en inciter de nouvelles.

Myriam VERDIÉ demande si le logo, spécialement conçu pour Vieillevigne en poésie, sera mis en valeur.

Christian JABIER répond que ce logo sera représenté en grand format sur le rond-point principal de la mairie à l'occasion du Printemps des poètes.

Joël PHELIPPON demande si la labellisation est gratuite.

Catherine BROCHARD répond par l'affirmative.

Evelyne RAULET demande si la commune est tenue de respecter certains critères pour obtenir la labellisation.

Catherine BROCHARD explique que la commune doit répondre à au moins deux critères de première catégorie et trois critères de deuxième catégorie. Elle invite à se référer à la pièce jointe de la note de synthèse et fait remarquer que la commune répond à plus de critères que ceux requis.

Vanessa BROCHARD demande quand aura lieu la décision de labellisation.

Catherine BROCHARD répond que le dossier de candidature sera envoyé après la délibération validée.

Myriam VERDIÉ demande à ce que le conseil municipal soit informé de la suite donnée.

Catherine BROCHARD répond qu'elle n'y manquera pas.

Marie-Françoise VALIN ajoute qu'elle espère que la labellisation sera actée au Printemps des poètes prochain, en mars 2024.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **9. Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel – 2023**

Martial RICHARD présente la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel de l'année 2023 :

- La redevance d'occupation du domaine s'élève à 1 222€
- La redevance d'occupation provisoire du domaine s'élève à 182€

Damien MÉCHINEAU précise que les règles de calcul sont définies selon un décret. Il existe deux calculs, un pérenne et un provisoire. Ce dernier est lié aux travaux réalisés sur le territoire.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **10. Recensement 2024 – Modalités de recrutement et conditions de rémunération d'un coordonnateur communal et agents recenseurs**

Madame le MAIRE informe que la commune est concernée par le recensement en 2024. Elle rappelle que la collecte aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Pour les agents recenseurs, la rémunération au logement a été conseillée par l'INSEE pour une meilleure équité entre les agents selon les districts.

Christian JABIER demande le nombre de foyers à recenser.

Nelly BACHELIER compare avec le nombre de bulletins communaux distribués et estime le nombre de foyers à 1 800 environ.

Bruno JAUNET demande quand les missions du coordonnateur communal et celles des agents recenseurs commencent.

Madame le MAIRE répond que les missions du coordonnateur communal ont déjà commencé. Une formation a été suivie début novembre. Puis, des tâches administratives sont à effectuer avant la collecte. Pour les agents recenseurs, la mission débute par une formation de deux demi-journées début janvier puis une journée de tournée de reconnaissance sur le district auquel l'agent recenseur est affecté est prévue, avant de commencer la collecte sur un mois plein.

Marie-Françoise VALIN demande si des aides de l'Etat viennent compenser les dépenses de fonctionnement.

Madame le MAIRE répond que l'Etat verse une somme forfaitaire, nommée DFR, qui est loin de couvrir les frais engagés par la commune.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **11. Présentation du rapport d'activité 2022 de Clisson Sèvre Maine Agglo**

Madame le MAIRE présente le rapport d'activité de Clisson Sèvre Maine Agglo de l'année 2022.

Christian JABIER et Evelyne RAULET font remarquer que le rapport d'activité est très bien présenté et est agréable à lire. Ils tiennent à féliciter le travail de l'agglomération.

Vanessa BROCHARD propose que ce document soit accessible sur le site internet à l'ensemble de la population. En effet, ce document permet de mieux comprendre les actions de l'agglomération qui semblent parfois éloignées et permet de comprendre les interactions entre l'administré, sa commune et son agglomération dont il dépend.

## **12. Clisson Sèvre Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable – Année 2022**

Alain BOUCHER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable de l'année 2022.

Daniel BONNET rappelle que cinq villages sont encore dépourvus de réseaux en eau potable.

Madame le MAIRE ajoute que parfois les conditions ne sont pas réunies. L'extension du réseau est très couteuse et le nombre de maisons desservies serait insuffisant pour garantir la qualité de l'eau potable, par manque de débit.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **13. Clisson Sèvre Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2022**

Alain BOUCHER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2022. Il ajoute qu'un programme d'investissement est planifié sur les années à venir concernant l'entretien et l'amélioration du réseau.

Damien MÉCHINEAU fait remarquer que le compte administratif n'est pas équilibré.

Madame le MAIRE indique que l'information sera remontée à Clisson Sèvre Maine Agglo.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **14. Clisson Sèvre Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2022**

Alain BOUCHER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2022.

Adrien REMAUD demande quel est le montant de l'amende appliquée en cas de non-conformité du système d'assainissement individuel.

Alain BOUCHER se renseigne.

Damien MÉCHINEAU note une incohérence sur le système de contrôle des assainissements individuels. En effet, une contribution annuelle de 45€ est demandée chaque année. Si le système est conforme, un contrôle a lieu tous les 9 ans. Par conséquent, le propriétaire qui assure un assainissement conforme paye, au final environ 400€ le contrôle. A l'inverse, celui dont l'assainissement n'est pas conforme est invité à effectuer les travaux et des contrôles plus fréquents sont alors opérés tous les 4 ans. Par conséquent, un contrôle tous les 4 ans coûte 180€. Le système devrait être revu afin que ceux qui font l'effort d'avoir un assainissement conforme ait une contribution annuelle revue à la baisse.

Marie-Françoise VALIN approuve les propos de Damien MÉCHINEAU et ajoute qu'il pourrait y avoir une exonération sur les années non contrôlées et un paiement au contrôle.

Alain BOUCHER va effectivement faire remonter ces remarques au conseil d'exploitation à l'agglomération.

Question adoptée à l'unanimité (27 votants).

## **15. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations. Ces dernières ne font l'objet d'aucune remarque.

### **Questions diverses :**

Madame le MAIRE répond à la demande de Sylvain MOULET dans le cadre de la vidéoprotection. En effet, ce dernier a réclamé la cartographie des caméras sur la commune, projetée lors de la dernière séance du conseil municipal.

« Monsieur MOULET,

*A la suite du dernier conseil municipal du 14 septembre, vous avez fait la demande auprès de Flavie HERPIN de disposer des devis que j'avais signés dans le cadre de la vidéoprotection et ceux-ci vous ont été transmis.*

*Vous avez également fait la demande de transmission des éléments de diagnostic et de préconisation du rapport de vidéoprotection de l'unité sûreté de la gendarmerie.*

*Une slide projetée lors du conseil municipal avait pour seul objectif d'informer clairement les élus sur les choix priorisés pour cette phase de déploiement.*

*Comme je vous l'avais précisé lors du conseil, je me suis renseignée pour connaître les règles de diffusion de ces documents.*

*Il m'a été indiqué que ce rapport ne devait pas être diffusé. Il est établi à l'attention du Maire pour l'aider dans les choix à faire, les priorités à identifier.*

*Donc, non, je n'ai pas changé d'avis. J'ai informé aussi clairement que possible les élus pour éclairer la décision prise et permettre de délibérer mais je n'irai pas plus loin.*

*Vous comprendrez ma prudence sur ce sujet et ma réserve renforcée quand je vois l'usage que vous faites de certaines informations dont vous disposez dans le cadre de votre mandat d'élu municipal.*

*Cette précision de ma part met fin à ce sujet. »*

Sylvain MOULET demande où en est la désignation de référents de quartiers lancée depuis déjà un an. En effet, il rappelle qu'il s'était porté volontaire.

Madame le MAIRE répond que les référents de quartier seront désignés en dehors des élus pour une raison évidente, c'est qu'ils exercent déjà cette vigilance au sein de la commune dans le cadre de leurs fonctions.

Sylvain MOULET rétorque que ce n'est pas normal qu'en tant qu'élu, il ne soit pas informé qu'une réunion d'information de référents de quartier ait lieu prochainement.

Madame le MAIRE réaffirme sa volonté d'impliquer la population dans ce dispositif.

Madame le MAIRE rappelle la commémoration du 11 novembre, samedi et met fin à la séance publique.